

République Démocratique du Congo ASSEMBLEE NATIONALE

3ème Législature de la 3ème République

Honorable NGALULA ILUNGA Eric

Depute National

Tél: + 243 82 0144 44 0 – 85 85 79 567 E-mail: ilungaeric85@gmail.com

N°/Ref:/ENI/DP/AN/2020

Kinshasa, le

MR. WAY 60

Concerne: dénonciation des fraudes fiscales, pillages des ressources naturelles et maltraitances des travailleurs congolais par la Société Anhuit Congo d'Investissement Minier « SACIM – SA »

A Monsieur le Procureur Général Près la Cour de Cassation à <u>Kinshasa / Gombe</u>

Monsieur le Procureur Général,

L'honneur m'échoit en tant que Député national élu de la Province du Kasaï-Oriental, Territoire de Lupatapata de vous adresser la présente pour faire valoir ce dont l'objet est en concerne ;

En effet, la Société SACIM-SA a été implantée en République Démocratique du Congo depuis 2013 sur le gisement diamantifère de Tshibwe en Territoire de Miabi dans la Province de Kasaï-Oriental, avec comme objet social l'exploitation des diamants financée par l'entreprise chinoise AFFEC à hauteur d'un demi millions de dollars pour un partenariat à part égal entre la Chine et la République Démocratique du Congo;

La SACIM produit des diamants de tous types de qualité depuis bientôt 7 ans environs, plus, de 10 milles carats par mois, sans compter les gros diamants produits en pièces uniques, la production est de plus en plus abondante et florissante, surtout que la couche kimberlite est encore vierge sur cette partie de la Province de Kasaï – Oriental;

Monsieur le Procureur, nous portons à votre connaissance que la Société SACIM-SA exploite les diamants de la Province de Kasaï-Oriental par la force en dépit des attentes de la population et des prescrits du code minier congolais par rapport aux taxes prévues dans le secteur minier que l'Etat doit percevoir;

Il sied de signaler qu'il a été accordé un régime préférentiel à la SACIM, il s'agit en pratique d'un chapelet des facilités au titre de partenariat stratégique sur le chaine de valeur dont l'exonération des droits de perception des douanes sur toute importation et de la suppression de la perception de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation et exportation, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée sur les produits intermédiaires ou finis, que sur les prestations de service produites par la SACIM SA.

Qu'après sept ans d'exploitation, la SACIM entant que société minière jouissant d'un régime de privilège devrait formellement rentrer dans le régime de droit commun.

Cette société n'a construit aucune infrastructure scolaires, sanitaires ou routières au bénéfice de population locale, plus grave, la province du Kasaï — Oriental, elle perçoit difficilement les taxes dont la SACIM-SA lui est redevable, c'est le cas de la taxe pour le développement provinciale légalement reconnue dans la nomenclature en vigueur, les responsables de la SACIM s'entêtent en ignorant les droits locaux, tout ce que les intéressent c'est l'exportation des diamants, il y a lieu de se demander de qui tirent-ils leur force au Congo, quelle est la main noire qui les entêtent et les protègent au détriment des ayants droits congolais, concernant les travailleurs congolais maltraités, nous allons dire seulement que le personnel congolais de la SACIM n'est pas bien traité par le chinois environ 600 congolais sont employés contre plus de 1200 chinois, la main d'œuvre chinoise est mieux rémunérée que celle congolaise contrairement à la société MIBA qui a au moins construit une partie de la ville de Mbuji-mayi;

C'est pourquoi, nous en tant que député national élu de la province du Kasaï-Oriental, nous dénonçons la société SACIM-SA qui ne s'intéresse qu'à l'exploitation et l'exportation du diamant industriel sans rien faire en faveur des populations locales, une exploitation excessive et destructive qui ne profite qu'aux chinois et à certaines autorités congolaises, le colis des diamants est directement amené à Kinshasa sans expertise, évaluation et certification de la province du faite que le siège de la SACIM – SA est à Kinshasa, et exporté à l'extérieur pour échapper au contrôle rigoureux de la Province en évitant les paiements des taxes dues à la Province cela permet la fraude fiscale et constitue un manque à gagner pour l'Etat.

Nous voulons faire valoir auprès de votre autorité et compétence les doléances par cette dénonciation comment les entreprises implantées sur le territoire congolais pillent les richesses du pays au détriment des congolais tout en fraudant de ne pas payer les richesses du pays dus à l'état congolais au moment où l'état a besoin de toute ces recettes pour maximiser le budget, on l'occurrence diligenté une enquête sérieuse pour dénicher le sale comportement des dirigeants de cette entreprise.

En attente d'une justice équitable, veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général, nos meilleurs sentiments patriotiques.

> Hon. NGALULA ILUNGA Eric Député national élu du Kasaï-Oriental Territoire de LUPATAPATA

> > Hon. NGALULA ILUNGA Brie Député National